Création du PEAN Loire-Chézine

Ateliers de concertation

mars - avril 2024

Coueron

INDRE

saint-herblain La Ville

Nantes Métropole

Loire Atlantique

Le projet de création du PEAN Loire-Chézine

Nantes Métropole et le Département s'engagent depuis plusieurs années en faveur d'une agriculture dynamique, pérenne et respectueuse de l'environnement. Le projet de PEAN Loire-Chézine (Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels) s'inscrit dans la stratégie agricole et foncière métropolitaine, votée en octobre 2023, et vise à protéger de manière pérenne les espaces naturels et agricoles.
Véritable projet de territoire, il réunit l'envie conjointe des communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain, de Nantes Métropole et du Département de Loire-Atlantique de préservation de ce territoire stratégique pour la production alimentaire locale, et mobilise la profession agricole, acteurs naturalistes et usagers de cet espace singulier.

Dans le cadre de la création de ce PEAN, les élu.es ont décidé de mener une concertation avec l'ensemble des parties prenantes, acteurs gestionnaires et usagers des espaces agricoles et naturels, afin de partager les orientations et définir des objectifs partagés.

Du 15 mars au 11 avril 2024, des ateliers ont été organisés autour de trois thématiques :

- **L'agriculture**
- **Les milieux naturels, la forêt et le bocage**
- **Les usages de l'espace rural**

Au-delà de cette concertation, un comité de pilotage composé d'élus des collectivités, des représentants du monde agricole, du conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire est chargé de prendre en compte les propositions des acteurs issues de ces ateliers dans la définition du projet de PEAN. Un comité de suivi sera également mis en place pour suivre la mise en oeuvre du PEAN.

Ce livret a pour objectif de restituer les expressions des participants aux ateliers, et d'indiquer ce qui a nourri le projet de PEAN.

Déroulé du projet de création du PEAN Loire-Chézine

Décembre 2023
Lancement officiel de la démarche de création du PEAN Loire-Chézine.

Mars - Avril 2024
Ateliers de concertation
Réunissant au total près de 100 participants, ces ateliers ont permis de dégager des enjeux et des orientations en faveur de l'agriculture, des milieux naturels et de l'usage de l'espace rural.

Octobre - Novembre 2024
Arrêt du projet de PEAN
L'équipe projet et le comité de pilotage finalisent le projet PEAN (périmètre et armature du programe d'actions).
En parallèle, une réunion de restitution aux participants est organisée en amont du lancement de l'enquête publique.

Décembre 2024
Délibération des communes, de la métropole, et **accord des personnes publiques associées** sur le projet de PEAN

30 Janvier 2025
Réunion publique de présentation du projet du PEAN Loire Chézine

Février - Mars 2025
Enquête publique
Après délibération des communes, de la Métropole et du Département, une enquête publique permettra de consulter l'ensemble de la population sur la base du périmètre PEAN arrêté et de la notice justificative. Un commissaire enquêteur est en charge de suivre les remarques des citoyen.nes.

Juin - Juillet 2025
Validation du PEAN
Après la phase d'enquête publique, le conseil départemental délibérera et validera le projet définitif.

Automne 2025
Le PEAN devient exécutoire
Un comité de pilotage sera mis en place, associé à un comité des partenaires élargi pour contribuer à la mise en œuvre et au suivi du programme d'actions.

Ateliers - une méthode commune

Des cartes, chiffres clefs et des nuages de mots pour alimenter la réflexion

Après un rappel du diagnostic agricole et des atouts environnementaux du Pôle Loire Chézine, les participants ont été invités à s'exprimer en format World café autour de la question suivante ; déclinée aux thématiques agricoles, milieux naturels et usages de l'espace rural :

"Avec le PEAN, comment pourrions-nous.... ?"

Chaque participant pouvait s'exprimer sur plusieurs sujets (20 à 30 minutes alloués à chaque étape de production d'idées). Les groupes se succédaient et enrichissaient les propositions des participants précédents.

Une restitution de reformulation de cette question chapeau était proposée en fin d'atelier, les grandes idées ont également été partagées afin de vérifier que l'ensemble des participants approuvaient les expressions.

Ateliers en images

L'atelier agricole a réuni
près de 15 exploitant.es sur 40 en activité

Des cartes sur l'agriculture, les milieux naturels et les zonages urbanistiques et environnementaux ont permis de resituer les enjeux du territoire du pôle Loire Chézine.

1

Atelier agricole

Atelier agricole

Les acteurs agricoles présents lors de cet atelier se sont exprimés autour de 4 grands enjeux : la préservation du foncier agricole, le maintien de la pérennité économique de l'activité agricole, la conciliation des usages et l'amélioration de la fonctionnalité de l'espace agricole.

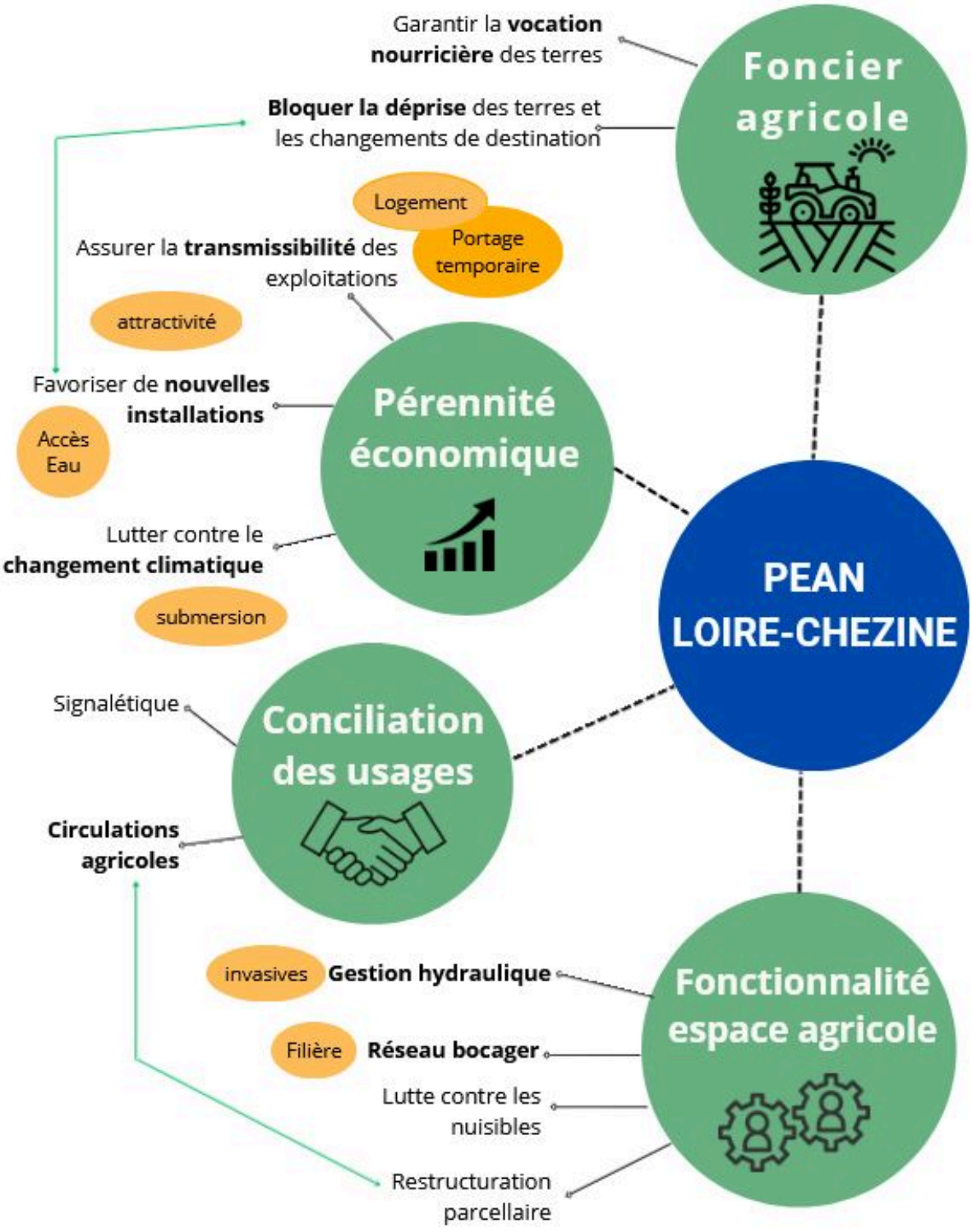

Les propositions détaillées

TABLE 1 : Comment pourrions-nous garder la destination nourricière des terres (A et N) ?

- Renforcer - Simplifier les actions de défrichage
- Se fixer un objectif de part des terres agricoles à vocation nourricière
- Intégrer l'ensemble des zones A au périmètre
- Partager la gestion des nuisibles
- Stopper l'urbanisation
- Mettre en réserve des terres - collectif d'exploitants volontaires
- Partager des bonnes pratiques gestion des haies (collectivités)
- Développer des actions pour transmettre les fermes
- Informer les propriétaires sur le dispositif

TABLE 2 : Comment pourrions-nous pérenniser les sites de production agricole et permettre des installations nombreuses et pérennes ?

- Renforcer l'accompagnement à la transmission
- Communiquer - Attractivité métiers éleveurs (école et collège)
- Accompagner les porteurs de projet sur l'accès à l'eau (Formation)
- Faciliter l'accès au logement - intervention publique - expérimentation - préemption de maisons
  - aide financière à l'installation mais aussi pour le cédant pour se reloger
- Proposer des journées de rencontre porteurs de projets / cédants
- Avoir un interlocuteur bien identifié (lien avec le volet réglementaire)
- Optimiser le fonctionnement des exploitations (boviduc, traversées de chaussées)

TABLE 3 : Comment pourrions-nous améliorer la gestion hydraulique des marais ?

- Clarifier, informer les exploitants sur le fonctionnement hydraulique
- Concilier les usages (circulation) et mieux organiser le foncier
- Anticiper / S'adapter gestion équilibre terres hautes / terres basses
- Mieux comprendre l'impact du changement climatique à l'échelle de mon exploitation
- Améliorer l'entretien des étiers
- Améliorer l' entretien des ouvrages
- Travailler collectivement la question des berges de Loire
- Améliorer la connaissance du bocage et travailler collectivement sur les débouchés (Filières + sphère privé)

Les propositions détaillées

Ces contributions ont alimenté la rédaction des bénéfices attendus du PEAN sur le **volet agricole. Les propositions relatives à la gestion hydraulique des marais ont été intégrées dans le volet milieux naturels (voir ci-après).** Ces éléments sont détaillés dans la notice justificative du PEAN.

La formulation des bénéfices attendus présentée ci-dessous est celle retenue par le comité de pilotage du 1er octobre 2024.

Dans le domaine de l'agriculture

Conforter et développer une activité agricole viable, innovante, respectueuse de l'environnement et garante des spécificités du territoire et de ses paysages, par une meilleure protection foncière et la définition d'un projet agricole partagé

- Maintenir durablement l'activité agricole du territoire dans sa diversité et sécuriser la transmission des exploitations agricoles
- Faciliter l'émergence des nouveaux projets agricoles et installer de nouveaux agriculteurs **en production alimentaire** en lien avec les structures de formation et d'enseignement du territoire
- Accompagner l'évolution des exploitations agricoles (transition environnementale, diversification, changement climatique)
- Lutter contre le morcellement des terres, la déprise et le mitage agricole

2

Atelier milieux naturels, forêt et bocage

Atelier milieux naturels

Les acteurs environnementaux présents lors de cet atelier (une vingtaine) se sont exprimés autour de 4 grands enjeux : l'ambition d'un territoire incitant aux pratiques agro-écologiques, la protection et la gestion exemplaire du réseau bocager, la préservation et la gestion adaptée des marais et zones humides et l'adaptation du territoire au changement climatique (via l'expérimentation).

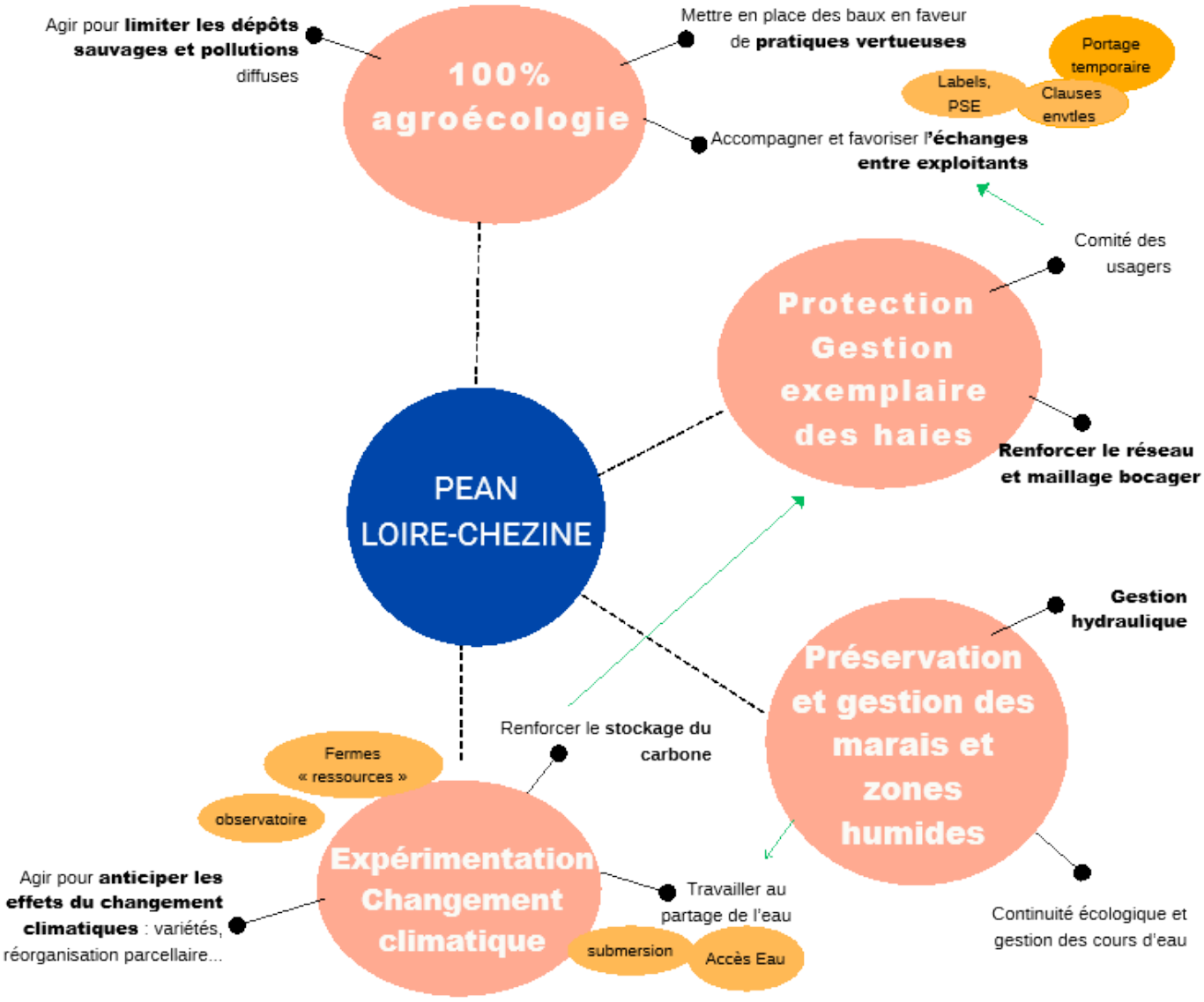

Les propositions détaillées

TABLE 1 : (titre non défini par les participant.es)

- Gestion globale des marais : conciliation activité agricole et enjeux de biodiversité
- Restauration de la continuité écologique des cours d'eau
- Meilleure gestion des réseaux d'assainissement
- Pérennité des pratiques agricoles au regard du changement

TABLE 2 : Comment pourrions-nous faire de ce territoire un territoire exemplaire en matière de protection, gestion et redéploiement du bocage ?

- Sensibiliser/ Connaitre / Comité des usagers
- Développer l'agroforesterie
- Préserver et développer le maillage bocager
- Accompagner aux changements de pratiques (technique et financier)

TABLE 3 : Comment pourrions-nous faire de ce territoire, un secteur 100% agroécologique ?

- Conforter et étendre les pratiques vertueuses (Natura 2000)
- Groupes d'échanges, Formation
- Vigilance dépôts sauvages, pollutions, cabanisation
- Portage foncier par les collectivités, accès au foncier

TABLE 4 : Comment pourrions-nous définir un projet de territoire partagé intégrant toutes les données entrantes liées au changement climatique ?

- S'approprier les modèles et données d'entrée du changement climatique
- Tester choix variétaux et pratiques agricoles
- Observatoire - création de fermes ressources
- Travailler à une réorganisation du parcellaire - mutualisation des équipements
- Développer les puits de carbone Maintenir l'élevage extensif
- Zones test en libre évolution (absence de gestion)
- Travailler le partage de l'eau

Les propositions détaillées

Ces contributions, complémentaires aux éléments relatifs à l'activité agricole, ont permis de renforcer l'intérêt de développer un PEAN pour préserver les **milieux naturels, la forêt et bocage, mais également pour prendre en compte le changement climatique.**
La formulation des bénéfices attendus présentée ci-dessous est celle retenue par le comité de pilotage du 1er octobre 2024.

Dans le domaine des milieux naturels, du bocage et de la foret

- **Protéger et gérer de manière durable et exemplaire les espaces agro-naturels** : cours d'eau, marais, zones humides
- Encourager et accompagner la **gestion durable du réseau de haies et des espaces boisés** pour favoriser les fonctions de réservoirs de biodiversité, d'éléments de paysages, de ressources locales en bois et en énergie, et le stockage naturel du carbone
- Encourager le **développement des systèmes d'agroforesterie** (stockage carbone, éléments de paysages et ressources locales en bois et en énergie)
- Agir de manière coordonnée dans la **gestion des espèces invasives**
- **Préserver et mettre en valeur les paysage**s, vers une culture partagée autour des paysages agricoles et naturels
- Mieux connaitre et anticiper collectivement **les effets du changement climatique** sur les espaces agricoles et naturels

3

Atelier usages de l'espace rural

Atelier usages de l'espace rural

Les usagers de l'espace rural (agriculteurs.trices, associations de randonnée, environnementales et autres acteurs locaux) ont considéré trois enjeux majeurs pour favoriser le vivre ensemble au sein de ce territoire : le développement de circuits de proximité et la vente directe, la conciliation des usages et le renforcement du lien social entre agriculteurs.trices et habitants.

Les propositions détaillées

TABLE 1 : Comment pourrions-nous :

- **renforcer les liens entre habitants, producteurs et environnement ?**
- **partager et responsabiliser les habitant.es pour prendre conscience et protéger les biens communs ?**

- Soutien aux marchés paysans de proximité
- Privilégier les producteurs locaux sur les marchés de plein vent
-Identifier les lieux de ventes directes, accueil pédagogique,...

Permettre une meilleure interconnaissance entre agriculteurs (enjeu foncier)

Produire un fascicule "charte de l'habitant"

Partager la connaissance, l'histoire et les savoir-faire du territoire (chantiers participatifs, balade nature,...)

Valoriser les aménités environnementales

Travailler sur le levier de la commande publique

Produire un plan de communication global sur les pratiques vertueuses vis à vis de l'environnement (agriculteurs, collectivités et particuliers)

TABLE 2 : Comment pourrions-nous :

- **remettre au cœur des préoccupations l'alimentation et la santé pour maintenir l'activité agricole ?**
- **retisser les liens sociaux entre producteurs et consommateurs ?**

Favoriser les espaces test et la communication : vers un meilleur partage des connaissances (évolution des milieux, pratiques,...) = Fermes ressources

Considérer l'installation de nouveaux agriculteurs comme une priorité totale

Maintenir la vocation agricole et nourricière des terres

Tester la diversification des productions - reconfiguration de systèmes au moment des transmissions (plus d'offres)

Protéger l'élevage extensif

Communiquer davantage sur les circuits de proximité

Organiser des parcours pédagogiques - se réapproprier le sujet alimentaire (visites de fermes, ateliers cuisine,..)

Valoriser le patrimoine agricole local et l'identité du territoire (étiers, iles de Loire,..)

TABLE 3 : Comment pourrions-nous faire cohabiter les différents usagers de l'espace agricole ?

Travailler avec les CUMAs sur des itinéraires de circulation adaptés

Améliorer le balisage des différents cheminements (pédestre, VTT, chevaux)

Travailler sur les volumes d'eau prélevés

Sensibiliser les clubs et fédérations sur les pratiques agricoles

Mettre en place des animations pédagogiques, développer l'accueil à la ferme

Travailler au regroupement parcellaire des exploitations

Mission de conciliation locale (droit de passage, respect des servitudes, chemins ruraux...)

Encourager les communes à entretenir les différentes voies de circulation et à laisser certains espaces sans usage (entrée protection environnementale)

TABLE 4 : Comment pourrions-nous concilier les usages agricoles et les autres usages (loisir, habitat...) dans le respect de l'espace naturel ?

Faire un diagnostic des actions de communication déjà menées dans les autres PEAN

Limiter les parcelles pour le loisir équin (sensibiliser les propriétaires fonciers, limiter les enclaves, travailler à un regroupement des parcelles)

Réfléchir en collectif aux nouveaux aménagements routiers

Mettre en place une communication synthétique, ludique et humoristique

Identifier collectivement des itinéraires de circulation pour les différents usages

Responsabiliser les citoyens (chantiers participatifs, veille citoyenne,...)

Créer la rando du PEAN

Réfléchir à une signalétique des exploitations agricoles "ici je produis" - sensibiliser les promeneurs

Entretenir et sécuriser les chemins

Identifier les points noirs de circulation agricole et proposer des solutions

Les propositions détaillées

Suite à une restitution intermédiaire aux deux premiers ateliers, ces contributions ont permis de croiser les regards entre acteurs et formuler des propositions relatives au **volet social** du PEAN.
La formulation des bénéfices attendus présentée ci-dessous est celle retenue par le comité de pilotage du 1er octobre 2024.

Dans le domaine social

- **Améliorer le lien agriculture/société, en permettant notamment** une meilleure connaissance de l'activité agricole pour les habitants et usagers du territoire (services rendus) et une facilitation des relations en anticipant les conflits d'usage

- **Soutenir le développement de filières locales,** au travers de démarches de mise en relation entre les producteurs et les consommateurs (développement d'activités locales de transformation et de vente directe, accueil pédagogique, réseau de fermes ressources, accès à la commande publique)

Vers un programme d'actions opérationnel

Au-delà de la formulation des bénéfices attendus par la création du PEAN Loire Chézine, l'ensemble des contributions a permis de formuler **l'armature du programme d'actions**, A partir de cette armature et d'exemples d'actions pressenties, des fiches actions seront élaborées d'ici à la fin de l'année 2024 en lien avec les directions thématiques, les communes, les partenaires agricoles et environnementaux et opérateurs clefs identifiés pour l'atteinte des objectifs fixés.

L'armature du programme d'actions

Pour donner plus de lisibilité aux actions qui sont pressenties dans chacun de ces axes, l'esprit de chaque axe sera explicité et des exemples d'actions seront donnés à titre indicatif dans le projet de PEAN soumis à enquête publique.

AXE 1: PÉRENNISER LES STRUCTURES FONCIÈRES AGRICOLES ET EN FACILITER L'ACCÈS POUR CONFORTER ET DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ AGRICOLE DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉE

AXE 2 : RENFORCER LA QUALITÉ ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU TERRITOIRE

AXE 3 : ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LES PRATIQUES

AXE 4 : RENFORCER LE LIEN ENTRE AGRICULTEURS ET HABITANTS ET VALORISER L'IDENTITE DU TERRITOIRE

AXE 5 : ASSURER LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PROJET ET DES ACTIONS

AXE 1 : PÉRENNISER LES STRUCTURES FONCIERES AGRICOLES ET EN FACILITER L'ACCÈS POUR CONFORTER ET DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ AGRICOLE DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉE

L'objectif est de conforter et développer une activité agricole dynamique et diversifiée, en particulier en luttant contre les occupations illicites des sols et la spéculation foncière mais aussi en facilitant l'installation d'exploitants agricoles en production nourricière et en accompagnant de manière systématique les transmissions.

AXE 2 : RENFORCER LA QUALITÉ ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

Les zones naturelles et agricoles incluses dans le PEAN présentent un intérêt écologique et paysager particulier, en participant non seulement à l'identité du territoire mais également à la qualité de vie des habitants. La préservation des espaces naturels et agricoles, de leur qualité et la restauration des continuités écologiques sont des principes majeurs de l'élaboration du périmètre et des fiches actions.

AXE 3 : ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LES PRATIQUES

L'accélération du changement climatique et de l'augmentation de la fréquence des aléas météorologiques sont une réalité qui affecte l'ensemble des surfaces cultivées. L'objectif de cet axe est d'accompagner les exploitants agricoles du PEAN dans la mise en œuvre des pratiques pour atténuer ou s'adapter au changement climatique par le partage de connaissances et l'expérimentation; et faire de ce territoire un site démonstrateur pour la métropole.

AXE 4 : RENFORCER LE LIEN ENTRE AGRICULTEURS ET HABITANTS ET VALORISER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

L'objectif de cet axe est de permettre une valorisation du travail des agriculteurs le plus localement possible par des actions adaptées au travers par exemple de démarches de mise en relation entre les producteurs et les consommateurs du territoire tout en permettant le développement économique des exploitations (circuits courts, diversification, vente directe, valeur ajoutée…). Cet axe vise également à faciliter des relations constructives entre l'ensemble des usagers et à valoriser l'identité du territoire.

AXE 5 : ASSURER LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PROJET ET DES ACTIONS

La poursuite du projet de mise en œuvre du PEAN doit rentrer dans sa phase opérationnelle ; c'est une attente forte des partenaires du projet. Cette phase nécessite une animation locale et politique forte et une implication importante de l'ensemble des personnes portant le projet. La réussite du programme passe nécessairement par une animation qui englobe un suivi de la réalisation des actions et de l'avancement du programme d'actions, au plus près du territoire et des acteurs du site. La valorisation du territoire et la communication sur les actions menées seront aussi des éléments indispensables. Cette animation et cette démarche de valorisation sont primordiales pour maintenir la dynamique initiée lors de la définition du PEAN.

Prochaines étapes clefs :

- Réunion publique le 30/01/2025
- Enquête publique en février-mars 2025
- Approbation du projet en juin 2025*

*sous réserve de l'issue de l'enquête publique